

Bulletin de clarifications n° 1 : Questions et réponses relatives au Dossier d'Appel d'offres

Travaux de Construction en tous corps d'état du Centre Multiservices de l'Association IZDIHAR de la Zone Industrielle Sidi El Bernoussi à Casablanca (Lot unique)

Réf. : N° DAO/CB/MCA-M/LI-39-B/Compact

Date de publication : 15 février 2021

Date limite de formuler les questions de clarification : 03 Mars 2021

Date limite de dépôt des offres : 18 Mars 2021 à 15h00

N°	Questions	Réponses
1	Dans le cadre de l'appel d'offre cité en objet, nous avons remarqué que le bordereau de prix ne contient pas les lots : Menuiserie Bois (portes...) et la menuiserie Alu (cloison , profilé alu..),prière de nous clarifier si nous avons mal compris	Se référer aux articles 3 « Objet du Marché » et 4 « Consistance du Marché » du CCTP
2	Est-ce que le béton doit-il être un béton prise mer, si c'est le cas, est-il vraiment nécessaire de l'exiger car ce choix a un grand impact sur le prix ?	Le béton des ouvrages en fondation doit être confectionné en béton prise-mer à cause de la présence des eaux de la nappe dans le site. Le ciment prise-mer est disponible sur le marché en vrac et en sac et aucun problème d'approvisionnement ou de stockage n'a été recensé. Dans le cas où les fonds de fouilles sont suffisamment secs au moment du coulage (ou que le niveau de la nappe est plus bas que les fonds de fouilles), l'entreprise pourrait utiliser un béton normal, après validation du maître d'œuvre sur site.
3	Comment sera gérée l'installation du chantier ? y-a-t-il un compte prorata pour le projet ?	L'installation de chantier sera réalisée et gérée par l'adjudicataire du présent AO et sera rémunérée dans le cadre du bordereau du marché. De ce fait aucun compte prorata n'est prévu. L'installation de chantier, concerne tout le projet, y compris les lots qui ne sont pas attribués dans le présent marché. L'entreprise générale (adjudicatrice du présent AO) prendra en charge toute la gestion commune du chantier (eau, électricité, nettoyage, évacuation, etc...).
4	Est-ce que l'entreprise sera autorisée à installer une base vie sur chantier ?	Non.

N°	Questions	Réponses
5	Est-ce que la démolition du dallage existant est comprise dans le prix des terrassements ?	Nous confirmons que le déblai concerne les terrains de toute nature. De ce fait, la démolition du dallage est comprise dans le prix de fouille en pleine masse
6	Quels sont le délai et la cadence des paiements ?	<p>Conformément à la clause CGC 44.1 des Conditions Générales du Contrat, l'Entrepreneur fournit à l'Ingénieur des décomptes mensuels de la valeur estimée des travaux exécutés déduction faite des montants cumulés précédemment certifiés.</p> <p>Conformément à la clause CGC 45.1 des Conditions Générales du Contrat, le Maître d'Ouvrage doit payer à l'Entrepreneur les montants certifiés par l'Ingénieur dans les vingt-huit (28) jours suivant la date de chaque certificat de paiement.</p>